



# BIENNALE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE D'AIX-EN-PROVENCE LE RENC'ART 2024

**Du Samedi 28 septembre au 5 octobre 2024 sauf le dimanche  
de 13h00 à 18h00**

**Galerie de la Manufacture  
8/10 rue des Allumettes  
13100 Aix-en-Provence**

**Web : [www.salonpeintureaixenprovence.fr](http://www.salonpeintureaixenprovence.fr)  
Contact : [salonpeintureaixenprovence@gmail.com](mailto:salonpeintureaixenprovence@gmail.com)**

## REGLEMENT

### Article 1 : Objet

Le Renk'Art 2024 d'Aix-en-Provence est ouvert à tout artiste sans condition de nationalité ou de résidence. Le Renk'Art a pour objectif de permettre à des artistes amateurs ou professionnels de se confronter à un jury de professionnels unanimement reconnu dans le monde la culture et de présenter leurs oeuvres au public dans des conditions d'exposition de qualité.

Le Renk'Art 2024 se tiendra dans la galerie de la Manufacture au sein de la Cité du Livre à Aix-en-Provence.

L'entrée du Salon sera gratuite.

Les œuvres seront retenues après délibération du jury de sélection.

Chaque artiste pourra présenter au maximum 2 œuvres dont une seule pourra être retenue.

Le dossier d'inscription joint devra parvenir impérativement avant le : 31 mars 2024.

Les artistes sélectionnés seront informés par email au plus tard le : 15 juin 2024.

### Article 2 : Sélection

- Les œuvres seront sélectionnées par un jury indépendant composé de personnalités du monde de l'art, d'après photos, selon les critères d'expression, d'originalité ou de recherche.  
Les décisions du jury seront sans appel.
- La veille de l'exposition, le jury se réunira de nouveau pour attribuer, après visionnage des œuvres réelles in situ, les divers prix dont le Grand Prix du Renk'Art 2024. Ceux-ci seront attribués aux lauréats lors du vernissage le samedi 28 septembre 2024 à partir de 18h00.
- Le Prix du Public et le chèque de parrainage à une association caritative seront remis le samedi 5 octobre à 18H00.

### Article 3 : Oeuvres admises

Le thème est totalement libre.

Les copies, imitations, manifestes, œuvres à tendance obscène ou injurieuse seront exclus.  
Les œuvres ne doivent pas avoir été présentées à la sélection des Renk'Art précédents.

#### 3-1 Peinture et techniques annexes

Les œuvres devront utiliser une ou plusieurs des techniques ci-dessous :

Peinture à l'huile, acrylique,  
Pastel, Aquarelle,  
Encre, Dessin, Gravure  
Techniques mixtes...

Toutes les œuvres devront être dotées d'un système de fixation et d'accrochage solide de type piton de chaque côté et câble ou ficelle de qualité.

Elles devront porter au dos les coordonnées de l'artiste, nom, prénom, pseudonyme éventuel, titre de l'œuvre et n° de téléphone.

Présentation et format :

Les peintures devront être soit encadrées soit peintes sur les quatre côtés. Un encadrement sobre de type "caisse américaine" est souhaitable.

**Les formats minima (sans cadre) seront de 30cm x 40cm**

**Les formats maxima (sans cadre) seront de 120 cm (largeur) x 200cm (hauteur)**

**Les carrés (sans cadre) ne dépasseront pas 100 cm x100 cm.**

Les pastels et fusains devront être présentés sous verre avec ou sans passe-partout.

Les aquarelles, encres et gravures devront être encadrées de manière sobre.

#### 3-2 Les sculptures

Les techniques sont libres.

**La hauteur maximale des sculptures sera de 2 mètres.**

**L'impact au sol sera au maximum de 60 cm x 60 cm**

Les suspensions seront possibles et l'artiste devra prévoir le système d'accrochage.

Les artistes seront présents lors de l'installation et de la reprise des sculptures et seront responsables de la fixation de leurs œuvres.

#### 3-3 Attention :

L'œuvre choisie par le jury sera impérativement celle exposée lors du Salon sans modification ou remplacement possible.

**Toute œuvre non conforme sera refusée.**

### Article 4 – Soutien à une action caritative

En ces temps de solidarité nécessaire, le comité d'organisation du Renk'Art a décidé de soutenir une nouvelle fois une association qui prend en charge des personnes en difficulté. En 2022, nous avons fait un don à la Maison de Gardanne, un établissement de soins palliatifs. Pour l'édition 2024, nous sommes en contact avec plusieurs associations et indiquerons sur le site du Renk'Art le nom de l'association qui sera retenue.

## Article 5 : Droits d'inscription et d'accrochage

### **Droits d'inscription : 20€**

En cas de refus de l'œuvre par le jury, les droits d'inscription seront soit remboursés soit reversés à une association caritative selon le choix du candidat indiqué sur le bulletin d'inscription.

### **Droits d'accrochage : 60€**

En cas de sélection d'une œuvre par le jury, les droits d'accrochage devront être payés dans les 15 jours suivant l'information par mail du candidat dont l'œuvre aura été sélectionnée.

**Pour participer les artistes doivent impérativement remplir le bulletin d'inscription en ligne disponible sur le site du Renk'Art et régler le droit d'inscription avant le 31 mars 2024.**

## Article 6 : Vente des œuvres

- Aucun prix ne sera affiché sur l'œuvre exposée.
- Les œuvres présentées seront libres à la vente.
- Les coordonnées de l'artiste (email et site) seront mentionnées dans le catalogue de l'exposition sauf indication contraire du candidat.
- L'artiste fera son affaire de la transaction avec un éventuel acheteur.
- Les œuvres vendues resteront accrochées jusqu'à la clôture de l'exposition.

## Article 7 : Assurances

- L'organisateur s'engage à prendre grand soin des œuvres durant le Salon.
- **Les artistes doivent communiquer la valeur des œuvres afin que l'organisation puisse les assurer.** Ces valeurs seront retenues comme indicatrices du prix de vente des œuvres.
- L'exposition sera sous surveillance permanente à compter du jour de dépôt des œuvres. Aucune responsabilité ne pourra cependant être attribuée à l'organisateur concernant les œuvres exposées, quant aux risques d'exposition, de manipulations, dégradations et vols.
- L'artiste par l'acceptation du présent règlement renonce à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages subis par les œuvres pour quelque cause que ce soit.

## Article 8 : Communication sur l'événement

Un catalogue sera spécialement édité pour le Renk'Art 2024..

Des affiches, flyers, et/ou cartons d'invitation au vernissage seront envoyés en format numérique aux artistes sélectionnés et sur demande avant l'exposition.

Le Renk'Art fera l'objet d'une large campagne de communication sur panneaux d'affichage, dans les médias locaux et régionaux, sur Instagram et sur Facebook et par parution dans les revues spécifiques.

## **Dates importantes à retenir**

**Date limite des inscriptions : Dimanche 31 mars 2024**

**Publication de la sélection : Vendredi 15 juin 2024**

**Dépôt des œuvres : Lundi 23 septembre de 9h00 à 16h00**

**Exposition ouverte au public : Samedi 28 septembre 2024 et du Lundi 30  
septembre au Samedi 5 octobre 2024 de 13h00 à 18h00**

**Fermé le dimanche 29 septembre**

**Vernissage et remise des prix du Jury : Samedi 28 septembre 2024 à partir de  
18h00**

**Remise du prix du public et du don à l'association caritative : Samedi 5 octobre  
2024 à partir de 18h00**

**Retrait des œuvres : Lundi 7 octobre 2024 de 9h00 à 13h00**